



Département du Nord

Arrondissement de CAMBRAI-EST

Conseil municipal

1^{er} juillet 2019 à 19 heures

Étaient présents 12: Mesdames Marie-Cécile MACHON, Annick LECHOWICZ, Olga LERICHE, et, Messieurs Jean Richard LECHOWICZ, Eddy DHERBECOURT, Sébastien BUSSY, Olivier GOFFART, Patrice GUINET, Pascal DHOUILLY, Eddy BOUBET, Philippe HERBET et Florian LEGRAND.

Absents excusés 2 : Mme Sylviane GONTHIER ayant donné procuration à Mme Annick LECHOWICZ, M. Bernard DUPAS ayant donné procuration à M. Pascal DHOUILLY.

Absente non excusée 1 : Mme Ingrid GAMEZ

M. Eddy DHERBECOURT est désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le compte rendu du Conseil municipal du 6 juin 2019

• **Gestion des incivilités dans la commune**

M le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a décidé de réunir le Conseil municipal sur le thème de l'incivilité, croissante dans notre commune. M le Maire décrit brièvement les différentes étapes de l'évolution du traitement législatif des incivilités depuis les années 1970 tant aux Etats Unis qu'en France. Les incivilités, difficiles à traiter, représentent un ensemble de nuisances (routières, environnementales, sonores) qui bousculent les règles de la vie sociale. Cela provoque des tensions dans la communauté et de là peut naître un sentiment d'insécurité. Dans un esprit de prévention, il y a lieu de réfléchir à l'évolution de la réglementation communale à ce sujet.

Ces actes se déroulent principalement sur trois sites, la halle couverte, le square Léon Mollet et l'espace ludique. Le site le plus impacté est situé à l'extrémité de la rue Victor Hugo.

M le Maire incite tout citoyen témoin d'incivilité à prévenir la gendarmerie qui contrairement à certaines allégations se déplace systématiquement (16 interventions sur appel depuis le 1^{er} janvier 2019). Il ne saurait être question de se substituer à des professionnels. Vous pouvez bien entendu prendre contact après appel, avec les élus de la commune. Cette collaboration (habitant, gendarmerie, Mairie) a parfaitement fonctionné le lundi 24 juin en fin d'après-midi.

Il est rappelé que la halle sportive est prioritairement réservée aux élèves de l'école de la source, aux enfants du périscolaire et du centre d'accueil de loisirs, ce qui ne signifie pas exclusivement réservé.

M. Le Maire propose au Conseil municipal de modifier les périodes d'usage de ces sites.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil municipal décide que ces 3 sites sont accessibles jusque 20 heures à compter de la parution de la délibération.

M. Philippe Herbet, conseiller municipal, soumet une modification de l'horaire d'usage du dimanche : usage autorisé du site pour le public de 9 h à 13 h.

Après délibération, le vote s'établit de la façon suivante :

- 9 voix pour
- 1 abstention
- 4 voix contre

A la majorité il est décidé que la halle sportive sera disponible le dimanche jusque 13 heures.

Il est également rappelé que les trois sites précités sont des lieux publics et qu'il ne peut pas être question de restriction d'usage pour des personnes n'habitant pas Awoingt dès l'instant où elles respectent la réglementation. Peut-on en effet imaginer que le jardin public de Cambrai soit exclusivement réservé aux cambrésiens sous prétexte qu'il a été conçu et est entretenu grâce à leur contribution fiscale.

Il est précisé que sur le site de la halle sportive, le square Léon Mollet et l'aire de jeux rue Pasteur, le règlement sera affiché sous forme de texte et de pictogrammes.

Il faut en tout état de cause raison garder. Notre commune n'est en rien devenu un espace sans foi ni loi et reste bien au contraire une commune où il fait bon vivre. L'incivilité « zéro » n'existe malheureusement pas et tous ces désagréments apparaissent de façon cyclique en fonction d'éléments aussi divers que variés.

La séance est levée à 20 heures 30.

Pour le maire,
L'adjoint délégué à la communication.
Eddy DHERBECOURT

